

## AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA SOCIÉTÉ BLUE GREEN *Golf Grand Lyon-Chassieu*

La CCSPL prend connaissance de **l'activité** du golf de Chassieu pour l'année 2018, liée à l'exécution du contrat de concession signé avec la société Blue Green - groupe SAUR - pour une durée de 20 ans, jusqu'au 21 octobre 2035.

La commission encourage les actions visant à démocratiser le golf, telles que la politique raisonnée des tarifs, en ce qui concerne les jeunes et les familles, mais également les démarches à destination du public féminin, et enfin l'évolution positive du chiffre d'affaires de l'enseignement.

La CCSPL relève que l'activité du golf s'inscrit dans le tissu économique local, comme l'atteste le taux de fréquentation du restaurant par des personnes externes à la structure.

En ce qui concerne les données d'activité, la commission se dit satisfaite de la hausse de la fréquentation, dont +13% pour les droits d'entrée uniques (green fees), ainsi que de celle du nombre d'abonnements (+8%).

La CCSPL souligne également la progression du chiffre d'affaires global, dont la restauration et la boutique.

La commission se félicite que des enquêtes de satisfaction aient été mises en place, qui font ressortir des points d'amélioration possibles, dont certains liés aux investissements en attente (notamment les départs et les bunkers).

Pour 2018, la CCSPL pointe la poursuite des travaux de Gros Entretien Renouvellement et d'investissements, tels que l'achat d'une licence pédagogique (« The Stadium Concept ») destinée en particulier aux enfants.

Pour ce qui est des aspects environnementaux, la CCSPL souhaite qu'une réflexion puisse être entamée sur la diversification des ressources en eau. La commission encourage les actions du délégataire en vue de minimiser les recours à l'arrosage et à l'utilisation de produits phytosanitaires, dont il est aujourd'hui difficile de se passer complètement (entretien des greens notamment, utilisation de fongicides pour les champignons).

Enfin, la CCSPL restera attentive au lancement des travaux, prévus pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour la construction du nouveau club-house, en lien avec l'approbation du PLU-H. La commission note que la livraison est prévue à l'été 2021. La CCSPL souhaite que cette infrastructure contribue au rayonnement et à l'attractivité du golf de Chassieu.

La CCSPL souligne la transparence dans la communication du délégataire du golf de Chassieu